

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 août 2016

L'an deux mille seize, le trente août, le Conseil Municipal de la commune de Mont Disse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Charles PELANNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2016

Présents : M. PRECHACQ Edmond, M. PEHEEA Jean-Philippe, M. BERGADA Christian, Mme CUSSO Odette, M. MATHIEUX Thierry M. PONDIC Jean-Louis.

Approbation du procès-verbal précédent

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2016 est approuvé.

Délibération n° 15-2016 : SIVOS - Désignation des délégués

Suite à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner les membres qui représenteront la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE après un vote à bulletin secret

Monsieur Charles Pélanne, délégué titulaire

Monsieur Jean-Philippe Péhéaa, délégué suppléant

Délibération n° 16-2016 : Evaluation du transfert des charges – Restitution compétences scolaires périscolaire et extrascolaire.

Vu l'article 1609 nonies C et suivants du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, annexé

Le Maire donne lecture aux Conseillers du rapport établi et validé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) lors de sa séance du 19 août 2016. Ledit rapport établit l'impact de la restitution de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire de la Communauté de Communes, vers ses Communes membres, transfert effectif à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il explique que toute charge restituée induit une modification de l'attribution de compensation pour les Communes concernées.

Considérant les conclusions du rapport de la CLETC, le montant de l'attribution de compensation de la commune de MONT-DISSE s'élève à **18 075 €**.

Il ajoute que la restitution de compétences étant effective à compter du 1^{er} septembre 2016, il y a lieu de calculer l'attribution de compensation 2016 au prorata, de plus l'AC liée au ramassage scolaire est exclue de ce calcul. L'attribution de compensation de MONT-DISSE s'élève ainsi à **4 524 € pour l'exercice 2016**.

Il demande au Conseil de se prononcer sur ce rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges fixant les nouveaux montants de l'attribution de compensation à compter du 1^{er} septembre 2016.

PREND ACTE que le montant que la commune PERCEVRA de la Communauté de Communes du Canton de Garlin au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2016 s'élève à **4 524 €**

Délibération n° 17-2016 Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

Fonctionnement (dépenses)

- 65548 autres contributions 6 552,00 euros
- 73921 attribution de compensation - 2 028,00 euros

Fonctionnement (recettes)

- 7321 attribution de compensation 4 524,00 euros

Charles PELANNE	Edmond PRECHACQ	Jean-Philippe PEHEAA
Christian BERGADA	Odette CUSSO	Thierry MATHIEUX
Jean-Louis PONDIC		